



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26778*
29 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 22 septembre 1993, par laquelle le Conseil a autorisé la création de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Dans ma lettre du 4 octobre (S/26554), j'ai communiqué au Conseil la liste initiale des Etats Membres fournissant des éléments militaires à la MONUL. Au terme des consultations supplémentaires nécessaires, je propose d'ajouter à cette liste la Hongrie, le Pakistan et la République tchèque.

Je suis encore en consultation avec certains autres Etats, et dès que je saurai si ceux-ci sont ou non disposés en principe à fournir du personnel militaire pour cette mission, j'en informerai le Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

* Nouveau tirage pour raisons techniques.